

# COMMUNE DE CHAMPEAUX

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU MARDI 16 JUILLET 2019

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le mardi seize juillet deux mil dix-neuf à la Mairie, à dix-huit heures trente minutes, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

**PRÉSENTS** : M. LAGÜES-BAGET, M. HUBERT, MME BEROS, M. J.-P. HOLVOET, MME LEVEQUE, M. COQUIN, VIVET, CONSTANTIN, MME HUGUIER.

**ABSENTS** : MME BURY, M. ROBAR, PAROLARI (arrivé à 19h), Q. HOLVOET.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : MME BEROS.

#### **1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2019**

Le compte rendu est approuvé. Il est procédé à son émargement.

#### **2 – CIMETIÈRE COMMUNAL - REPRISE DES CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON**

Le Maire expose la procédure de reprise de concessions abandonnées

Un premier rapport de constat d'abandon de **137** concessions a été établi le 21 février 2003.

Le 13 février 2019, conformément à la loi en vigueur, un 2ème rapport de constat d'abandon a été fait pour **132** concessions.

Les ayants droits connus de nos services ont été informés par courrier de ce constat d'abandon 1 mois avant.

Un affichage a également été fait au cimetière. Deux personnes se sont présentées au cimetière le 13 juin. Ces ayants droits ont reçu un nouveau courrier leur précisant que, sans engagement de leur part à remettre les concessions en état, avant le 13 juillet, celles-ci feraient l'objet du constat d'abandon et reprises par la commune.

Compte tenu du coût de la prestation, ces reprises se feront par tranche d'une vingtaine de concessions.

Par délibération du 22 novembre 2018, le Conseil Municipal a retenu la société SBT Columbarium pour effectuer la reprise de 20 concessions en 2019.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la reprise de ces concessions dont liste ci-après:

**Liste des concessions** : n° 1:QUINARD VAUX CHABOZ ; n° 2 : JACQUELIN PLATEAU ; n° 3 : Personne inconnue ; n° 4 : PLATEAU LORON ; n° 8 : CHABOZ MADOZ ; n° 9 : ANGOT ; n° 10 : DRIARD LECOMTE ; n° 11 : CONDE ; n° 12-13 : THIEBAULT DRIGNY ; n° 15 : LECONTE JACQUOUX ; n° 16 : DUFRESNE ; n° 17 : LEZIN MARY ; n° 20 : Personne inconnue ; n° 24 : MARAN ADNOT ; n° 25 : BEAUFRAND ; n° 26 : TANNEUR FLAMARION ; n° 31 : Personne inconnue ; n° 33 : LECHEMOLLE ; n° 36 : MARCEAU.

### **3 - REMBOURSEMENT DE LA LOCATION DE LA CAMPÉLIENNE A Monsieur Alain GEOFFROY SUITE A ANNULATION**

Monsieur le Maire demande au Conseil de prendre une délibération afin de rembourser l'acompte de 110 € versé par Monsieur Alain GEOFFROY pour la réservation de la Campélienne des 7 et 8 septembre 2019 suite à annulation pour raisons personnelles.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de rembourser cet acompte.

### **4 – ADHÉSION AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC ID77**

Le Département de Seine et Marne a constitué, avec ses organismes associés intervenant en matière d'ingénierie territoriale, un groupement d'intérêt public (GIP) de coordination régi par les dispositions des articles 98 à 122 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, « id77 ».

Ce groupement a ainsi été pensé comme un interlocuteur unique devant faciliter l'accès des Communes et groupements de Collectivités seine-et-marnais aux compétences et ressources disponible en matière d'ingénierie, ainsi qu'il ressort de sa convention constitutive.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au Groupement d'intérêt public « ID77 ».

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable et désigne Monsieur Yves LAGÜES-BAGET comme représentant de la Commune au sein de l'Assemblée Générale du GIP « ID77 ».

### **5 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRIE DES RIVIÈRES ET CHÂTEAUX – RÉVISION DES STATUTS**

Monsieur le Maire indique que la CCBRC doit faire l'acquisition d'un terrain et procéder à sa viabilisation sur la commune de COUBERT afin d'y construire un collège.

Ce projet précédemment prévu au sein de l'interco des Gués de l'Yerres relève aujourd'hui de la compétence de la CCBRC.

Par ailleurs un gymnase et des installations sportives doivent obligatoirement être construites près de ce collège. Le coût de ces investissements estimés à 8 millions d'euros doivent être supportés par la Communauté de Communes. Celle-ci devra également supporter les frais de fonctionnement. En conséquence les statuts de la CCBRC ont été modifiés.

Le Conseil Municipal est appelé à valider cette modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé cette modification des statuts de la CCBRC par 5 voix pour et 4 absentions.

### **6 - MOTION CONTRE L'INSTALLATION D'UNE STATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS DANGEREUX SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRIE DES RIVIÈRES ET CHÂTEAUX**

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un projet d'enfouissement de déchets dangereux provenant du « Grand Paris » sur le territoire de la Communauté de Communes.

Ce projet va entraîner des nuisances dans les communes environnantes, en particulier : la pollution du site, de la nappe phréatique et la circulation de camions.

Madame la Préfète a déjà donné un avis défavorable à ce projet.

Afin de soutenir la CCBRC et les communes concernées, le Maire propose de signer la motion ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette motion.

**VU** la charte constitutionnelle de l'environnement ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

**VU** le Code de l'Environnement, notamment les dispositions des articles L 541.1 et suivants relatifs au droit des déchets et notamment les règles relatives à l'élimination des déchets ;

**VU** également les articles L511-1 et suivants dudit Code ;

**VU** le projet de PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) d'Ile de France ;

**VU** l'enquête publique portant sur le projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets de la Région Ile de France et son rapport environnemental (18 juin-18 juillet) ;

**CONSIDÉRANT** le projet de Suez d'installer, sur le territoire de la CCBRC (Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux), l'extension de la décharge de la Butte Bellot située sur la Commune de SOIGNOLLES-EN-BRIE ;

**CONSIDÉRANT** que cette nouvelle station de stockage de produits dangereux d'une surface totale de 54 hectares -48 % dédiés au stockage et 52 % aux installations annexes et aménagements paysagers- impacterait les Communes de SOIGNOLLES-EN-BRIE, YÈBLES, CHAMPDEUIL et SOLERS et plus largement le territoire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux ;

**CONSIDÉRANT** qu'il serait plus juste d'indiquer qu'il s'agit d'une création de station de stockage sur la Commune de YÈBLES plutôt que d'une extension sur la Commune de SOIGNOLLES-EN-BRIE pour deux raisons : La première parce que la nouvelle surface de stockage de produits dangereux est localisée en très grande majorité sur la Commune de YÈBLES et la seconde raison parce que ce nouveau projet porte sur des produits dangereux contrairement à la station de stockage de la Butte Bellot qui concerne uniquement des déchets non dangereux ;

**CONSIDÉRANT** que cette future extension de stockage accueillera 200 000 tonnes annuel de déchets dangereux et 200 000 tonnes annuel de déchets non dangereux provenant notamment des chantiers du Grand PARIS ;

**CONSIDÉRANT** que la Communauté de Communes possède déjà depuis plus de 44 ans, une station de déchets ménagers et assimilés, le Centre d'Enfouissement Technique dit du Mont St Sébastien depuis 1974 à laquelle est venue s'ajouter ensuite l'installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de la Butte Bellot en 2005 entraînant de nombreux désagréments : odeurs nauséabondes, nuisances sonores et pollution eu égard au transport des déchets ;

**CONSIDÉRANT** que cette future extension pourrait entraîner davantage de risques de pollution sur la nappe phréatique de Champigny qui est déjà dans un état critique tant sur le plan quantitatif que qualitatif mais également sur la rivière de l'Yerres ;

**CONSIDÉRANT** l'opposition unanime des élus locaux et riverains au projet d'extension de la décharge de la Butte Bellot lors de la réunion publique du lundi 24 juin qui s'est tenue sur la Commune de YÈBLES ;

**CONSIDÉRANT** que les représentants du groupe Suez ne sont pas en capacité d'apporter des réponses sur les conséquences de l'enfouissement de ses déchets sur la santé et l'environnement ;

**CONSIDÉRANT** l'absence de consultation en amont de la part de Suez auprès des Maires concernés et du Département sur ce sujet ;

**CONSIDÉRANT** l'absence également de dossiers sur ce projet d'extension de la décharge de la Butte Bellot ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

✚ **DEMANDE L'ABANDON DU PROJET** d'extension de la décharge de la Butte Bellot visant le stockage de produits dangereux compte tenu de l'absence d'information sur ce projet ;

- **DEMANDE LE RETRAIT** sur la carte intitulée "Les installations de traitement des déchets dangereux en Ile-de-France en 2018" figurant dans le PRPGD, du projet de stockage de déchets dangereux situé sur le territoire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.

## **7 – QUESTIONS DIVERSES**

### **Point sur les travaux et achats en cours :**

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux et achats en cours :

- Les nouvelles chaises de la Campélienne sont arrivées.
- Le chantier de mise aux normes des installations électriques de l'école élémentaire et des locaux annexes commenceront le 17 juillet.
- L'école numérique à CHAMPEAUX sera prête pour la rentrée 2019.

### **Point sur les travaux futurs :**

- Le projet d'enfouissement des réseaux et la réfection de la Rue Malvoisine se feront en priorité en 2020.
- Les travaux de la Collégiale estimés à 240 000 € sont à envisager pour 2021.
- Les travaux d'entretien de la station d'épuration ont été enfin réalisés par la CCBRC. Le changement de la bâche est prévu pour la fin d'année.

### **Point sur l'assainissement et distribution d'eau potable :**

Monsieur le Maire fait ensuite un point sur la conséquence de la reprise de l'assainissement et de la distribution d'eau potable par la CCBRC.

Celle-ci a estimé les investissements à hauteur de 100 millions d'euros. Il s'agit de mettre aux normes ou de construire des stations d'épuration dans les communes non équipées.

L'ensemble des communes de la CCBRC doivent participer à cet effort financier même si elles ne sont très peu concernées (ce qui est le cas de CHAMPEAUX).

Cela va se traduire par une augmentation sensible du prix de l'eau pour les habitants de CHAMPEAUX.

Monsieur VIVET indique que certains regards ne sont pas entretenus.

### **Services techniques**

Monsieur le Maire indique que le recrutement pour un mois d'un saisonnier a permis une amélioration sensible de l'entretien du village.

**Travaux rue des Pourtours**

Madame HUGUIER demande si le choix de la variante prévue pour la rue des Pourtours a été fait. Monsieur le Maire lui indique que cela fera l'objet d'une prochaine réunion de la Commission des Travaux et du Conseil Municipal.

***Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h15,  
le public n'ayant pas de question à poser.***